

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3<sup>ème</sup>/III-06

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

Depuis 1994, le Conseil Général s'est investi dans une politique de développement de l'Enseignement Supérieur.

L'effectif étudiant, 802 à ce jour, se répartit cette année comme suit :

- Pour l'Université de Toulouse I Sciences Sociales
  - Droit, AES.....243
  - Licence professionnelle « Acheteur Industriel ».....45
- Pour l'Université de Toulouse II Le Mirail
  - Département « Archives et Médiathèque ».....145
  - Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués ».....102
  - Institut Universitaire de Formation des Maîtres.....167
- Formation continue.....100

A l'occasion du Budget primitif 2009, je vous annonçais qu'allait ouvrir à la rentrée prochaine, sur notre site universitaire, **la troisième année de licence en Droit et AES.**

Les étudiants, nombreux, qui ont fait le choix d'un enseignement de proximité pourront, ainsi, achever leur cycle dans les meilleures conditions d'accueil et de réussite et **obtenir sur place le diplôme de la Licence.** L'Université Toulouse I Sciences Sociales compte bénéficier, avec cette décision, de la qualité des résultats obtenus depuis plus de dix ans sur le site tarn-et-garonnais.

Ce choix confirme l'implication sans faille du Conseil Général et de ses partenaires dans une politique de soutien à l'Education et à la Jeunesse.

Cette implication s'était déjà concrétisée, l'an passé, par l'ouverture du **restaurant universitaire**.

L'engagement du Conseil Général se poursuivra avec la réalisation du **bâtiment « Arts appliqués »**, dont l'Assemblée Départementale a approuvé l'Avant Projet Sommaire lors du Budget Primitif 2008.

Comme pour le restaurant, ce bâtiment a été prévu dans le cadre du précédent contrat de plan « Université 3<sup>ème</sup> millénaire », avec la même clé de répartition que précédemment (1/3 Etat, 1/3 Région, 1/6 Département, 1/6 Commune ) sur la base d'une enveloppe initiale de 2.592.813 € T.T.C (estimation de 2003).

Je vous informais, à l'occasion de la DM1 2008, de l'augmentation du coût de ce bâtiment. Ce projet est aujourd'hui évalué à 2.700.000 € H.T de travaux, soit 3.600.000 € T.T.C, et ce, en raison des nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité.

Au vu de ces données et en accord avec les Présidents d'Universités qui ont visité le site lors des journées Portes Ouvertes, j'ai demandé à nos services de renforcer **le principe de mutualisation** des salles de cours et amphithéâtres entre toutes les formations afin de revoir, à la baisse, le coût du projet IUP « Arts Appliqués »

Ce projet est à l'étude. Il vous sera présenté lors de la DM2 avec comme objectifs :

- de centraliser les secrétariats pédagogiques,
- de regrouper les laboratoires informatiques,
- de rassembler les salles de cours dans le bâtiment principal.
- d'installer les services à l'Etudiant (vie culturelle et vie étudiante) dans des conditions autres que celles d'aujourd'hui .

Je vous soumettrai également à cette occasion un projet de convention d'études avec les étudiants de l'IUP « Arts Appliqués » qui, dans le cadre de leurs travaux pédagogiques, nous proposeront une signalétique de l'ensemble du site.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre accord sur l'ensemble de ces orientations.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Approuve les orientations suivantes :

*IUP « Arts appliqués »*

- Décide de renforcer le principe de mutualisation des salles de cours et amphithéâtres entre toutes les formations afin de revoir à la baisse, le coût du projet évalué aujourd'hui à 2 700 000 € HT en raison des nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité ;
- Précise que ce projet est à l'étude et sera présenté lors de la DM2 avec les objectifs suivants :
  - centraliser les secrétariats pédagogiques,
  - regrouper les laboratoires informatiques,
  - rassembler les salles de cours dans le bâtiment principal,
  - installer les services à l'Etudiant (vie culturelle et vie étudiante) dans des conditions autres que celles d'aujourd'hui.
- Précise également que sera soumis à l'Assemblée lors de la DM2 un projet de convention d'études avec les étudiants de l'IUP « Arts Appliqués » qui, dans le cadre de leurs travaux pédagogiques, proposeront une signalétique de l'ensemble du site.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,